

REGARD

LES CADRES CONSTITUENT
UN GROUPE CLÉ
DANS LES ENTREPRISES
AINSI QUE DANS L'ÉCONOMIE.
ILS SONT IMPLIQUÉS
DANS LES CHANGEMENTS
TECHNOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES,
INDUSTRIELS ET SOCIAUX.

N°02//NOVEMBRE20
WWW.FECEC.EU

REGARD DU PRÉSIDENT
LE GREEN DEAL

LA FINANCE
VERTE

CONTRIBUTEURS : MAXIME LEGRAND (FR), MARIA-ANTONIA MOTA (POR), EVA COZAR (ES), ANNA OPROCHA (PL), PIERRE PIRSON (BE)
2 RUE SCANDICCI 93500 PANTIN - FRANCE - (+33) 06 77 86 11 81 - MAXIME.LEGRAND@FECEC.EU
- BUREAUX DE REPRESENTATION MADRID ET MILAN

Fecec 

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CADRES
DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE GREEN DEAL UN ÉLÉMENT CLÉ



Maxime LEGRAND
Président FECEC

CHERS LECTEURS,

La crise a fait émerger des questionnements et des prises de conscience. Elle a fait aussi ressurgir pour beaucoup d'entre nous le besoin de nature, l'envie de prêter plus attention à notre environnement. C'est l'occasion pour nous de porter notre regard sur l'ambition européenne en la matière.

On aurait pu craindre que les urgences actuelles, sanitaire et économique, ne remettent en cause les engagements forts pris dès 2019, par la Commission Européenne. Je veux parler du pacte vert pour le climat. Le discours d'Ursula Von der Leyen sur l'Etat de l'Union Européenne, ce 16 septembre vient de montrer qu'il n'en est rien, au contraire.

Le pacte vert européen adopté par la Commission le 11 décembre 2019 est l'une des six ambitions de la Commission européenne jusqu'en 2024. Il est composé de 8 piliers comme le Climate Law, le financement d'une transition durable, la contribution de la Commission à la COP26 à Glasgow, la durabilité des systèmes alimentaires, la décarbonisation de l'énergie, une production et une consommation durables, la protection de notre environnement et une mobilité durable et intelligente.

Cela vise à transformer l'UE en une société équitable et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, où il n'y aura pas d'émissions nettes de gaz à effet de serre en 2050 et où la croissance économique est découplée de l'utilisation des ressources.

Signe de l'importance qu'occupe ce programme dans l'agenda européen, c'est le vice-président exécutif de la Commission Européenne, Mr Frans Timmermans qui en est en charge.

Surtout, il y a urgence. Un certain nombre d'experts prédisent que nous avons encore 10 à 15 années pour agir. Cela semble facile à comprendre finalement. La quantité de CO2 dans l'atmosphère de notre planète Terre, principal composant des Gaz à effet de serre, est estimé à 2250 milliards de tonnes. On en émet au niveau mondial environ 40 milliards de tonnes par an. Il est prédit que « le jeu » s'arrête à 3 000 milliards de tonnes. Faites vos calculs ! Ensuite aucun modèle ne peut prévoir ce qui se passera réellement.

Une urgence

Il y a urgence alors même que l'Europe agit depuis un moment. Il suffit de voir la législation produite ces dernières décennies, pour protéger l'environnement, les forêts, les eaux, les ressources halieutiques, pour informer les consommateurs par exemple avec l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers. Il y a urgence et l'Europe entière en prend la mesure.

Par exemple, le 5 octobre 2016, l'UE a ratifié l'accord de Paris, qui est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Cet accord comporte un objectif à long terme visant à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour la maintenir en dessous de 1,5°C.

Le 28 novembre 2018, la Commission a présenté sa communication intitulée « Une planète propre pour tous - Une vision stratégique européenne à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et climatiquement

neutre », qui comprend une vision pour l'objectif de neutralité climatique de 2050.

Le Conseil européen a fait de la construction d'une Europe neutre sur le plan climatique, verte, équitable et sociale l'une des quatre grandes priorités de son agenda stratégique pour 2019-2024. Le 12 décembre 2019, le Conseil européen a entériné l'objectif de neutralité climatique de l'UE d'ici 2050. En mars 2020, la Commission a présenté son texte « climate law », une proposition de règlement qui établit l'irréversibilité de la décision de neutralité carbone d'ici à 2050. Ce 16 septembre, la présidente de la CE avait même relevé l'objectif 2030 à au moins 55 % de réduction des GES. Et enfin le Parlement Européen a voté ce 8 octobre 2020, en amendant le Climate Law pour fixer à 60% (et non à 55%) la réduction de GES pour 2030.

Et puis il y a des Faits. De 1990 à 2016, l'Europe a baissé de 20% ses émissions de GES. Le problème c'est que dans le même temps, le monde dans son ensemble, a augmenté les siennes de 60%.

Des ambitions fortes

L'Europe affiche des ambitions fortes et se veut être le leader mondial en la matière. Nous pouvons nous en féliciter. Pour affirmer son ambition, elle souhaite d'ailleurs faire des accords de Paris, une clause essentielle à la signature des accords de libre-échange. La Commission devrait d'ailleurs faire une proposition de mise en oeuvre en ce sens. L'Europe le fait qui plus est, en intégrant toutes les parties prenantes, jusqu'au citoyen lui-même (cf doc : « A Climate Pact for all Europeans »). Elle le fait et elle communique (cf doc : « Que se passera-t-il si nous n'agissons pas ? »).

**« C'EST LA RAISON D'ÊTRE DE
NEXTGENERATIONEU.
C'EST FAÇONNER LE MONDE
DANS LEQUEL NOUS VOULONS VIVRE ».**

**Ursula Von der Leyen
Discours sur l'état de l'union
16 septembre 2020**

Surtout l'Europe montre qu'il est possible de prendre soin de notre planète, tout en ne renonçant pas complètement à notre modèle sociétal. Pendant que nos GES diminuaient de 23%, le PIB augmentait d'environ 60%.

La Commission Européenne a aussi le courage de s'attaquer à l'épineuse question de la mobilité, via la question du rail ou les réflexions sur les taxations des émissions de l'aérien et du maritime. Qui plus est, elle le fait tout en pensant à l'Emploi, pour assurer que la transition énergétique soit en même temps une transition équitable et juste, l'économie circulaire et l'innovation technologique devant créer de nouveaux emplois.

Dans son discours sur l'Etat de l'union du 16 septembre, Ursula Von der Leyen pense même à l'habitat. Je la cite « **C'est pourquoi nous allons créer un nouveau Bauhaus européen – un espace de co-création dans lequel les architectes, les artistes, les étudiants, les ingénieurs, les designers travaillent ensemble pour réaliser cet objectif** ». C'est la raison d'être de NextGenerationEU. C'est façonner le monde dans lequel nous voulons vivre ».

Quand on sait combien le logement est une source de frustration pour beaucoup d'européens, cher à acquérir ou à louer, cher à chauffer et à entretenir, cette initiative est à saluer.

Dans le domaine de l'agriculture, avec la stratégie « de la ferme à la fourchette », on pense à la façon dont le citoyen va se nourrir, au comment contribuer à la mise en place d'une économie circulaire de la production à la consommation tout en diminuant l'utilisation des pesticides chimiques et les risques associés de 50% d'ici à 2030.

L'Europe agit aussi en permettant d'acquérir les compétences nécessaires à cette transition. J'en veux pour preuve le projet de la Confédération Européenne des Cadres (CEC) financé par l'Europe et visant à piloter un programme de formation pour intégrer les compétences de leadership durable.

L'Europe agit donc malgré ses faiblesses structurelles. Je veux parler du partage de compétences avec les Etats-membres. Les questions environnementales sont très imbriquées. Comment faire alors quand la protection et l'amélioration de la santé Humaine est une Compétence d'appui, relevant principalement de l'action des Etats membres, que l'énergie, l'agriculture ou l'environnement sont des compétences partagées ou encore que la conservation des ressources biologiques de la mer, la conclusion d'accord internationaux et la politique commerciale commune sont du domaine des compétences exclusives, donc appartenant à l'UE ?

L'Europe agit et débloque des fonds, beaucoup d'argent même, puisque le chiffre d'un Trilliard est mis en avant.

**Et c'est presque là que la faiblesse fait jour.
La communication est excellente, presque trop.**

Sans revenir sur les montants en question (la Commission Européenne estime les besoins en financement de

la transition écologique à 260 milliards par an quand certains spécialistes reconnues* à 400 milliards), c'est la façon dont on tord ces chiffres, qui pose problème. On laisse l'impression que l'on débloque des fonds nouveaux, quand il s'agit du cadre financier pluriannuel, **on laisse l'impression de possibilités infinies alors même que ces fonds, pour une grande partie ne sont que des réallocations, des garanties accordées ou des « doubles usages ».**

Ainsi un Euro dépensé pour la transition agricole et déjà dépensé depuis des années via la PAC, apparaîtra maintenant aussi dans le pacte vert. Un euro dépensé pour NextGenerationEU, initialement outil de lutte contre la crise, sera considéré comme faisant partie aussi de ce pacte vert. De même on inclut dans ces montants, des sommes d'argent qui ne seront en fait que des garanties. On mélange ce qui sera Européen et ce qui sera dépensé par les Etats membres via Next Generation EU. On joue enfin avec les effets multiplicateurs d'investEU.

*[Patrice Geoffron] Directeur du centre de Géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP) de l'Université de Paris Dauphine parlent de 2000 milliards/an, dont 400 Milliards pour l'Europe) de 400 milliards.

On fait d'une pierre plusieurs coups. C'est habile pour aboutir à 100 milliards d'investissements par an, puis au chiffre parlant d'un Trilliard, ça nous fait toucher du doigt, le besoin réel de 260 Milliards/an, comme une façon de dire ; **la Commission Européenne a fait sa part du travail. On donne l'impulsion mais sans s'assurer que l'intégralité du projet sera financée.** Or qu'il vienne à manquer une seule tuile à votre maison, et c'est tout l'édifice et votre investissement qui pourrait être mis en danger. Dommage quand on sait qu'on pourra difficilement avoir une deuxième chance, et là je ne parle que de budget.

Surtout il faut remettre ces chiffres en perspective avec la vie quotidienne de nombreux citoyens européens. Pour eux la transition écologique ce sont des taxes sur le carburant, 50 euros de frais en plus par mois, un équilibre précaire qui bascule et des fins de mois qui s'allongent encore. Comment réagira ce même citoyen face à ce millier de milliards débloqué là tout de suite, pour un futur lointain ? Si les deux phénomènes n'ont aucun lien de cause à effet, ils matérialisent bien là deux réalités aux antipodes et qui pourraient bien servir à alimenter un populisme déjà plus que florissant. Un discours moins flamboyant, plus simple et plus sincère aurait peut-être été plus pédagogique.

Enfin et comme souvent la mise en application restera principalement du domaine des Etats Membres qui continueront peut-être à avoir des réflexes nationaux, quand il s'agira de défendre leur champions, leurs emplois, et

peut-être même donner la priorité à leur population en temps de crise grave.



1 TRILLIARD €
d'investissements attendus

Ce pacte vert est bien pensé, Mme Von der Leyen l'a excellemment bien défendu, mais il est victime des faiblesses de l'Europe, à l'image de la lenteur pour faire aboutir l'union bancaire. Pour financer cette transition, on aura besoin de banques européennes qui soient des championnes mondiales. L'épargnant Européen aura besoin de se sentir rassuré lorsqu'il voudra investir dans ces produits verts. Il lui faudra obtenir des informations sûres, claires et transparentes. Inutile de rappeler ici quelques scandales récents.

On a mis en place des prêts et subventions, via Next Generation EU sans avoir les ressources pour rembourser cette dette, sans avoir un plan d'amortissement précis. Pour les banquiers que nous sommes c'est assez peu orthodoxe. C'est dire l'urgence !

Surtout rien n'est encore garanti et les difficultés devant nous sont encore nombreuses, on le voit bien avec la recherche d'une barrière carbone aux frontières. L'Europe souhaite respecter les règles du jeu du commerce international, c'est tout à son honneur. C'est faire le pari que les autres les respecteront également même si le jeu de la transition écologique devait se traduire en avantage économique pour l'Europe.

C'est d'ailleurs une critique qu'on pourrait formuler à ce pacte vert et à l'Europe entière. Quand on sait que le réchauffement climatique engendra des catastrophes naturelles, des sécheresses, des guerres pour les ressources rares, et des déplacements de population, on ne peut continuer à penser et à s'inscrire dans des paradigmes anciens. Ce pacte vert pourrait certainement être pensé de façon plus globale encore (fiscalité, défense), à l'aune des turbulences prédictibles ces prochaines années, par exemple celles mis en avant par le rapport de la Deutsche Bank intitulé, l'ère du désordre – « la nouvelle ère de l'économie, de la politique et de notre mode de vie » et sa conclusion : « Dans les années à venir, la simple extrapolation des tendances passées pourrait être la plus grande erreur que vous ferez ».



LA FINANCE VERTE

Pierre Pirson
Secrétaire Général Adjoint
Chargé des Relations Européennes

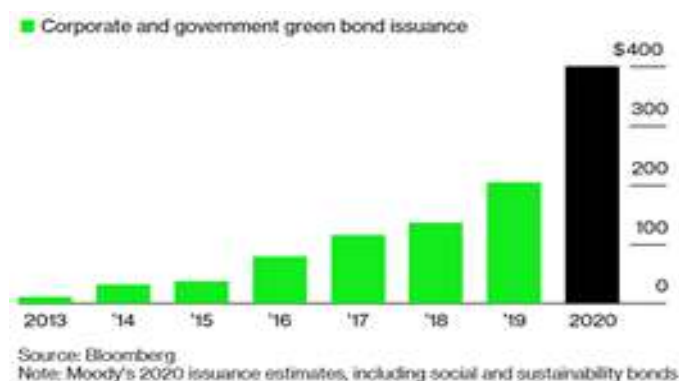
LA FINANCE VERTE

« La finance verte (ou finance durable) désigne l'ensemble des activités financières poursuivant un objectif environnemental, en particulier la transition énergétique, ainsi que la réglementation financière y afférente. La finance verte se développe particulièrement depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat qui fixe comme objectif de rendre les flux financiers compatibles avec la limitation des émissions et l'adaptation au changement climatique. Le marché carbone et plus largement la finance carbone sont considérés comme faisant partie des mécanismes de la finance verte. » [Source Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Finance_verte](https://fr.wikipedia.org/wiki/Finance_verte)

Si le sujet est à la mode, son importance dans la gestion financière et prudentielle des entreprises ne fait que croître ces dernières années. Le montant des investissements durables a connu une croissance régulière, la valeur des actifs qui intègrent des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) étant supérieure à 17 000 milliards USD à l'échelle mondiale (source OCDE). L'émission d'obligations vertes, même si elle ne représente encore qu'une partie minoritaire du marché, est en pleine explosion.

La FECEC est active dans cette évolution, notamment à travers sa participation à l'ONG Finance Watch.

Dans la suite de cet article, nous faisons un arrêt sur image de notre action à travers Finance Watch et la situation de la finance verte, volontairement sous des angles différents afin d'améliorer son illustration, dans quelques pays où nous sommes présents.



FECEC ET FINANCE WATCH



La FECEC est membre fondateur de Finance Watch, ONG Bruxelloise disposant de réseaux Nationaux dont le réseau français « changer la finance » développe des plaidoyers et des analyses d'expert autour d'un objectif commun : **réformer le système financier afin de mieux servir la société.**

La finance verte est principalement abordée au travers de la thématique de l'impact Carbone et de la transition économique vertueuse en vue de limiter l'impact écologique de nos industries au sens large.

Dans son dernier rapport « Breaking the climate-finance doom loop : How banking prudential regulation can tackle the link between climate change and financial instability », Finance Watch appelle les régulateurs à agir sans délai pour stopper le cercle vicieux entre changement climatique et instabilité financière, dans lequel le financement des énergies fossiles rend possible le changement climatique et comment le changement climatique menace la stabilité financière. Le rapport décrit l'environnement juridique devant conduire à augmenter, dans le cadre de la réglementation prudentielle bancaire existante (CRR), la pondération du risque pour l'exposition des banques aux réserves existantes et futures de combustibles fossiles. Il fait le constat suivant :

Le changement climatique se produit, il est directement lié aux émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine humaine, et l'humanité ne peut continuer à émettre des GES au rythme actuel que pendant une période comprise entre 10 et 15 ans avant qu'il ne soit trop tard pour maintenir le réchauffement climatique bien en dessous des 2°C visés par l'accord de Paris sur le climat de 2015.

- Une fois que la température globale aura dépassé 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, nous entrerons en territoire inconnu, avec des conséquences négatives énormes et imprévisibles sur les sociétés humaines et l'économie mondiale des décennies suivantes.
- La finance, est concernée en premier lieu car, de par sa nature même, elle est facteur du changement climatique en allouant du capital à l'exploration, la production et l'exploitation des énergies fossiles.
- Compte tenu des conséquences que le changement climatique aura sur l'économie, il est désormais largement reconnu par les banquiers centraux que le changement climatique représente un risque des plus importants pour la stabilité financière et pourrait menacer l'ensemble du système financier.

Finance Watch se sert de ce constat et de son étude approfondie de l'impact du secteur financier sur le réchauffement climatique pour formuler ses recommandations aux régulateurs :

- Calibrer à 150% la pondération du risque pour les expositions des banques aux réserves existantes de combustibles fossiles, de façon à la mettre en cohérence avec l'article 128 de la réglementation sur les exigences de fonds propres (CRR) ;
- Calibrer à 1250% la pondération du risque pour les expositions des banques aux nouvelles réserves de combustibles

fossiles, de façon à les financer sur seuls fonds propres et ainsi refléter à la fois leurs risques micro-prudentiels et macro-prudentiels ;

- Veiller à ce que ces modifications de pondérations soient reflétées dans les modèles internes des banques pour le calcul de leurs exigences de fonds propres ;
- Activer l'article 459 de CRR afin d'agir immédiatement et d'appliquer ces nouvelles pondérations du risque le temps que les exigences prudentielles liées aux combustibles fossiles aient été amendées dans CRR ;
- Amender la pondération du risque pour les expositions des banques aux combustibles fossiles existants dans l'article 128 de CRR et pour les expositions aux nouvelles réserves de combustibles fossiles dans l'article 501 de CRR ;
- Pousser à l'adoption d'exigences prudentielles similaires à l'échelle mondiale en travaillant avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS) et le Conseil de stabilité financière (FSB).

De telles mesures fondées sur une approche par les risques, démultiplieraient l'efficacité des initiatives de transparence, de modélisation des risques et d'analyse de scénarios actuellement pilotées par les superviseurs.

Source : <https://www.finance-watch.org/publication/breaking-the-climate-finance-doom-loop/>

EUROPE

L'engagement sur la neutralité carbone pour l'Union européenne à l'échéance de 2050 fixe une ambition de réduction dès 2030 de 50% à 55% des émissions de CO₂ de l'Union européenne par rapport à leur niveau de 1990. Cet engagement montre que l'Union européenne veut être exemplaire et entraîner l'ensemble de ses partenaires en utilisant sa puissance économique et commerciale.

Le green deal doit mobiliser la finance privée aux côtés des moyens publics. Les règlements Disclosure, Benchmark et Taxonomie permettront de mieux caractériser les investissements durables et éviter le greenwashing. Il n'y a pas d'économie durable sans finance durable.

En adoptant ses derniers règlements, la Commission européenne jette les bases d'un cadre européen qui érige les critères ESG en pièce maîtresse du système financier et de ce fait, contribuera à convertir l'économie européenne en un système circulaire plus vert et plus résilient. Les deux textes adoptés en 2019 par la Commission Européenne en matière de transparence applicables aux fonds (Disclosure) et d'indices (Benchmark), fixent de nouvelles ambitions en matière de finance durable. L'intégration des critères ESG est renforcée dans les obligations de transparence applicables aux fonds d'investissement et aux administrateurs d'indices, et par la création de deux nouveaux types d'indices bas carbone spécifiques.

Harmoniser le reporting

Le 5 décembre 2019, les trois autorités européennes – le Parlement, la Commission et le Conseil – sont parvenus à un accord politique provisoire concernant la taxonomie européenne sur la finance durable. La taxonomie vise à identifier les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental et dans quelles circonstances. Elle permet de fixer des seuils de performance pour les activités économiques compatibles avec une économie zéro carbone en 2050. Elle permettra d'orienter les futurs investissements vers des solutions qui répondent aux objectifs de l'Accord de Paris et aux autres engagements environnementaux en Europe.

Les émetteurs d'obligations et, plus généralement, les entreprises de plus de 500 salariés devront communiquer sur la part verte ou en transition de leurs activités et investissements, en référence à la taxonomie de la Commission européenne. Cette obligation va bouleverser les méthodes actuelles de reporting et les dispositifs nationaux existants. Aujourd'hui c'est à l'entreprise de définir ses choix de reporting conformément aux modèles développés par les agences spécialisées dans la notation ESG et en donnant la vision la plus positive possible de leur activité. Demain, elles vont vraisemblablement devoir expliquer quelle part de leur chiffre d'affaires est liée à la taxonomie. À terme, il sera plus facile de quantifier quelle part de l'activité de l'entreprise est exposée aux risques climatiques et autres vulnérabilités.

Le Règlement DISCLOSURE

Le texte Disclosure entend encadrer à plusieurs échelles la transparence des fonds vis-à-vis de leur intégration des critères ESG. Les acteurs seront tenus de communiquer de la prise en compte des risques ESG dans leur approche de gestion des risques et des incidences sur la valeur de leurs investissements. Les risques en matière de durabilité (sustainability risks) sont définis comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement » [risque financier]. Le texte impose aux acteurs d'une certaine taille de communiquer sur la prise en compte des principales incidences négatives de leurs investissements sur ces facteurs de durabilité. Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ('principal adverse sustainability impacts'), sont définies comme le risque à moyen ou à long terme d'un investissement dans une activité ayant un impact négatif d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance (risque non-financier). Des obligations au niveau du produit sont imposées pour décrire les caractéristiques ESG et la contribution à un objectif « investissements durables ». Information du consommateur et prévention du greenwashing sont au cœur de ces mesures.

Les destinataires du règlement DISCLOSURE

1. Les acteurs des marchés financiers (« AMF »), incluant les entreprises d'assurance, les institutions de retraites professionnelles, les entreprises d'investissement et les établissements de crédit qui fournissent des services de conseil en investissement et de gestion individuelle de portefeuille, les sociétés de gestion d'OPCVM et d'AIFM, les gestionnaires de capital-risque éligible, les gestionnaires de fonds d'entrepreneuriat social.
2. Les conseillers financiers qui regroupent les intermédiaires d'assurance, les entreprises d'assurance, les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les gestionnaires de FIA et les sociétés de gestion d'OPCVM qui fournissent des conseils en investissement.

Le Règlement Benchmark

Le règlement Benchmark créé deux nouveaux indices bas carbone européens, l'EU Climate Transition Benchmark et l'EU Paris-aligned Benchmark. Il introduit par ailleurs des exigences de transparence relatives à la prise en compte des critères ESG par les administrateurs d'indices, tous indices confondus, dans la construction de leurs méthodologies. Le texte entend ainsi renforcer et uniformiser l'information fournie aux investisseurs en matière d'empreinte carbone et de performance ESG des entreprises et des portefeuilles d'investissement, et offrir aux gérants un nouvel outil pour faciliter la prise en compte des critères extra-financiers dans leurs stratégies d'investissement.

La Taxonomie

Le TEG (Technical Expert Group) a travaillé sur le développement de la taxonomie de l'UE pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. En décembre 2018, le TEG a publié une première série d'activités proposées qui contribuent de manière significative aux activités d'atténuation du changement climatique. L'appel à commentaires a été clôturé le 9 janvier 2019. Le 18 juin 2019, le TEG a publié un rapport sur la taxonomie de l'UE, qui prend en compte les commentaires reçus sur le premier cycle d'activités proposées et les contributions des experts supplémentaires. Le 5 décembre 2019, les colégislateurs sont parvenus à un accord sur la taxonomie des activités économiques vertes. L'accord est soumis à l'approbation du Parlement européen et du Conseil.

ESPAGNE

Dans le cas de l'Espagne, il faut mentionner le traitement parlementaire en cours de la loi espagnole sur le changement climatique et la transition énergétique, qui comprend **une mobilisation de plus de 200 milliards d'euros d'investissements** et qui consacre un article au secteur bancaire et la publication d'un rapport annuel sur l'évolution de l'impact financier des risques liés au changement climatique, y compris les risques de transition et les mesures adoptées à cet égard.

La Banque d'Espagne estime que jusqu'à 25% de la dette d'entreprise détenue par les banques espagnoles se trouve dans des secteurs potentiellement vulnérables à ces risques de transition. Il est donc essentiel que le secteur financier intègre les risques climatiques dans sa gestion globale des risques liés à ses activités (crédit, réputation ou marché). La Banque d'Espagne s'efforce de mieux comprendre l'impact de l'urgence climatique et ce qui devrait être inclus dans les mandats la durabilité environnementale pour éviter les scénarios qui affectent la croissance économique.

D'autre part, la transition énergétique représente également une opportunité pour le secteur bancaire espagnol ; les besoins en capitaux des activités qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont très élevés et ne seront guère couverts par les ressources publiques, de sorte que les banques, en tant qu'intermédiaires entre l'épargne et l'investissement, sont dans une position favorable pour canaliser les flux de capitaux vers des projets verts.

Après la crise sanitaire de COVID-19, il semble que le Green Deal soit devenu le cadre de référence pour aborder le processus de relance en tirant parti du potentiel de création d'emplois de la transition énergétique et pour faire face à la crise économique et climatique en même temps.

POLOGNE

Le reporting ESG est une obligation relativement nouvelle pour les sociétés cotées en Pologne. L'obligation de rendre compte sur les critères ESG a été introduite en Pologne par un amendement de la loi comptable 2, qui a transposé les dispositions de la directive 2014/95 / UE.

Le législateur a appliqué les options de la directive dans ses variantes les moins contraignantes. Les entreprises ont eu la possibilité de décider de l'emplacement du rapport ESG dans la structure du rapport annuel et sans vérification externe obligatoire des rapports. De nouvelles règles sont en vigueur depuis les rapports annuels publiés pour 2017 par les entreprises en 2018. La modification de la réglementation a obligé à préparer et publier des rapports ESG par la plupart des sociétés cotées à la bourse de Varsovie.

La forme exceptionnellement libérale de l'amendement a donné lieu à une grande diversité des règles selon lesquelles les entreprises polonaises préparent ses rapports. Le plus souvent les normes de choix sont le NAS (Norme d'information non financière développé sous l'égide de la Reporting Standards Foundation par le groupe d'experts et soutenu par la majorité des institutions publiques locales polonaises sur le marché des capitaux). **Le pourcentage d'entreprises qui n'adhèrent à aucune norme diminue mais reste à un niveau relativement élevé.**

Source : ZIELONE_FINANSE_w_POLSCE de Ludwik Kotecki

FRANCE

En France, selon quelques ONG, les engagements en faveur de la finance verte sont inégaux selon les acteurs. ShareAction ou encore Influence MAP mettent en avant le travail fait par BNP Paribas ou encore le groupe BPCE.

Nous pouvons constater ces engagements inégaux via les sites internet de ces mêmes acteurs. Aussi ce qui est surprenant, c'est que la Fédération des métiers de la banque, regroupant les employeurs n'est que très peu active dans ce domaine. Une première communication vient d'être publiée récemment. Aussi cela reste du domaine de chaque entreprise de façon assez isolée. Pour les plus vertueuses précédemment citées, cela s'est traduit par la constitution d'équipe dédiée au plus haut du processus décisionnel, avec des directions de l'engagement d'entreprise et des profils recrutés experts des risques climatologiques ou encore de la mesure et de l'évaluation de ces risques.

Rating band	Rank	Bank	Score in %
Best practice	1	BNP Paribas	63.2
	2	Crédit Agricole Group	61.7
	3	ING	53.6
Leaders	4	ING	50
	4	ING	49.1
	6	BNP Paribas	46.2
	7	Crédit Agricole Group	43.8
Building capacity	8	Crédit Agricole Group	41.2
	9	Crédit Agricole Group	40.8
	10	Crédit Agricole Group	40.5
	11	BNP Paribas	39.3
	12	ING	36.8
	13	Deutsche Bank	36.2
	14	Nordea	33.2
	15	ING	32.4
	16	ING	32
	16	Commerzbank	32
18	Crédit Agricole Group	30.3	
Laggards	19	BNP Paribas	27.8
	20	Deutsche Bank	13.6

Ranking of the 20 largest European banks based on their response to climate change

Source : ShareAction

Cela passe aussi par des engagements

Par exemple, un des engagements forts de BNP Paribas a été de déclarer arrêter de financer les industries qui émettent le plus de gaz à effets de serre :

1. BNP Paribas élargit à la totalité des pays de l'OCDE son objectif de fin en 2030 de l'utilisation du charbon par ses clients producteurs d'électricité.
2. Le Groupe poursuivra son engagement de mettre fin, à brève échéance, aux relations avec tout client développant de nouvelles capacités de production à base de charbon.
3. BNP Paribas n'acceptera plus aucun nouveau client dont la part de chiffre d'affaires liée au charbon est supérieure à 25%.

C'est donc en prenant des positions fortes qui se démarquent de la concurrence que quelques banques françaises espèrent faire changer les comportements.

Par exemple, la rémunération des managers clés de BNP Paribas est en partie indexée sur des données de performance RSE du Groupe, en lien avec les enjeux énergie et climat.

Pour les clients, l'offre de produit, même si elle reste limitée, est là. On voit que ces produits, depuis quelques mois seulement (effet covid ?) et peut-être parce qu'ils sont estampillés ISR (Investissement Socialement Responsable) font mieux que les fonds indicés, en terme de performance. Donc avec une meilleure performance, ces fonds commencent à attirer.

PORTUGAL

De nombreuses banques comme Santander, Caixa Geral de Depósitos - CGD et Banco Montepio affichent résolument leurs intentions pour s'impliquer dans la transition.

Santander affiche qu'elle accompagne ses clients en les aidant à financer la transition vers une économie plus durable. Santander innove pour proposer de nouveaux produits et services financiers intégrant des critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance).

La Caixa Geral de Depósitos - CGD intègre, avec des représentants de toutes les banques du Portugal, le groupe de travail Finance durable qui vise à diffuser l'agenda européen pour la «finance durable» dans une perspective informative et constructive concernant la nécessité d'une réponse, chaque fois que les entités européennes le demandent. De plus, elle fait partie du sous-groupe «Taxonomie».

La Caixa fait partie du groupe de travail sur l'alphabétisation et l'éducation financière de l'Association Bancaire Portugaise (APB) qui promeut une plus grande culture et une familiarisation avec les concepts de l'éducation financière et de l'entrepreneuriat chez les jeunes.

En 2019, CGD a adhéré aux Principes de la Banque Responsable (PRB) du Programme environnemental des Nations Unies pour le secteur financier (UNEP FI).

Les PRB définissent le rôle et le devoir du secteur financier dans la construction d'un avenir durable, mais aussi son alignement avec les objectifs de développement durable fixés par l'ONU et l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

Les PRB permettent de nouvelles opportunités commerciales résultant de la transition vers une économie ayant moins d'impact environnemental et une plus grande équité sociale. Principales caractéristiques des principes de la banque responsable :

- Une structure complète qui s'adresse à tous les métiers de la banque ;
- Un alignement sur les Objectifs de Développement Durable et l'Accord de Paris sur le climat ;

- Une fixation des objectifs dans les domaines ayant l'impact positif et négatif les plus significatifs ;
- La transparence et la responsabilité par le biais de rapports publics ;
- Des conseils, conseils d'experts et apprentissage pour soutenir la mise en œuvre.

En septembre 2019, CGD est devenue l'un des signataires des Principes pour une banque responsable. Pariant sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de passer à une économie sobre en carbone, CGD a signé l'Ambition commerciale 1,5°C, limitant les impacts du changement climatique.

En 2020, CGD a révisé son code de conduite, renforçant les enjeux de responsabilité sociale et de développement durable.

La Banco Montepio propose une ligne de crédit pour la décarbonisation et l'économie circulaire. La ligne de crédit, qui bénéficie d'avantages (subvention, bonification d'intérêt, couverture de garantie mutuelle) aide les entreprises industrielles et touristiques à investir dans des projets qui améliorent leur efficacité énergétique et accélèrent la transition vers une économie circulaire. La Banque Montepio a accepté l'invitation du gouvernement pour rejoindre le programme GovTech, une initiative qui vise à récompenser et à soutenir trois produits ou services innovants, avec le potentiel de se positionner en réponse aux défis mondiaux incarnés dans l'agenda 2030 des objectifs de développement durable des Nations Unies.

BELGIQUE

La Belgique n'est pas en reste. Febelfin, la fédération belge du secteur financier n'a pas hésité en mars 2020 à écrire que « La Belgique prend la tête dans le domaine des investissements durables ». En bref :

- Avec près de 500 produits financiers labellisés durables, la Belgique est le pays de l'UE qui propose le plus large éventail de produits.
- Au total, plus de 175 milliards d'euros sont gérés conformément à la norme de qualité Towards Sustainability (voir ci-dessous), dont 50 milliards d'euros au niveau du marché belge.
- Un certain nombre d'institutions financières s'engagent à ne plus vendre en Belgique que des produits labellisés durables.

Ces affirmations se basent sur la définition d'un label de durabilité belge, Towards Sustainability.

Selon le portail français de la finance durable Novethic, il est également le plus important en termes d'actifs sous gestion. Au niveau international, un total de plus de 175 milliards d'euros est géré conformément aux exigences de la norme de qualité Towards Sustainability. Plus de 50 milliards d'euros

proviennent des épargnants et des investisseurs belges. Une étude du même Novethic situe Towards Sustainability dans la tranche des labels financiers durables européens parmi les plus rigoureux.

A cet égard, il convient de noter que les produits autorisés à porter le label Towards Sustainability ne sont vraiment pas une exclusivité belge. Environ 25% de ceux-ci sont proposés par des producteurs principalement belges. Les autres produits proviennent d'acteurs d'autres pays de l'UE. Au niveau des produits, 60% des produits agréés sont spécifiquement destinés au marché belge. Les 40% restants présentent un caractère plutôt européen ou international. Autrement dit, il existe un large choix durable pour chaque type d'investisseur.

Le label insiste sur l'importance de la clarté. En effet, la clarté pour l'investisseur individuel reste l'un des principaux moteurs du label. Lorsqu'un produit financier porte le label Towards Sustainability, l'investisseur peut être certain qu'il répond à un certain nombre de critères minimaux de durabilité bien définis, d'après Febelfin.

Mais Il existe également sur le marché des produits d'investissement durable qui ne portent pas le label pour éviter une certaine confusion chez les investisseurs non professionnels, un certain nombre d'institutions financières s'engagent à n'inclure dans leur offre belge durable que des produits ayant reçu le label. Les premiers de ces signataires se retrouvent sur www.towardsustainability.be.

Towards Sustainability continuera d'évoluer en tenant compte des futures réglementations européennes sur la fourniture d'informations et de la taxonomie en matière de durabilité. La norme de qualité Towards Sustainability est évaluée tous les deux ans. L'actuelle et première version a été publiée en février 2019. Les prochaines révisions seront publiées en janvier 2021 et janvier 2023.

Source : Febelfin

Le rôle de notre secteur financier dans la transition climatique est évidemment primordial. Si tous les pays progressent, la finance verte n'en est encore qu'à ses débuts et un travail important tant dans la définition de règles cohérentes et communes que dans leur application dans les différents pays est particulièrement capital. La distribution de produits financiers durables et l'éducation de toutes les parties prenantes aux enjeux ne sont probablement pas le dernier des défis.

La FECEC assume son rôle en la matière en influençant positivement que ce soit par ses moyens liés à la concertation sociale européenne, par sa participation active chez Finance Watch ou encore dans la conscientisation de ses membres, cet article en étant un exemple.